

**RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION
(AJERCO)**

**Préavis du Comité de direction No 03/2026 relatif à la révision des barèmes tarifaires dans
l'accueil familial de jour du réseau AJERCO**

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Valérie Faine, Ferreyres
- Joachim Cretegny, Cossonay
- Ruth Muller, Pampigny
- Lionel Vidoudez, Senarclens

a rencontré le CODIR de l'AJERCO (incluant M. F. Blaser, directeur de l'Ajercos, et M. Damien Pourplanche, directeur finances), le 15 juillet à Penthalaz en même temps que la commission adhoc.

Analyse de la révision de la politique tarifaire pour l'accueil familial d'un point de vue financier

Afin de répondre à la demande de la FAJE, une réévaluation de la politique a été effectuée afin de se mettre en conformité avec leurs attentes. Le même consultant a été employé que lors de l'élaboration de la politique tarifaire en 2025 (voir préavis 04/2025). Plusieurs options ont été étudiées et la moins impactante pour les communes a été choisie. La commission salue le travail qui a été effectué et approuve cette révision de la politique tarifaire.

De manière générale les parents avec un gros revenu sont proportionnellement plus impactés (négativement). On passe d'un plafonnement des revenus de la famille de CHF 108'000.- à CHF 172'000.-.

Selon les simulations de cette nouvelle révision de politique tarifaire, les communes bénéficieront d'une diminution de charges de CHF 228'000.-. Pour rappel, lors de la révision précédente, l'estimation de la diminution de charges pour les communes était d'environ CHF 266'000.-

La COGEFIN remercie M. Blaser, M. Pourplanche, et M. Jauner ainsi que le CODIR pour toutes les réponses apportées lors des divers échanges.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis no 03/2026 relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO

- Ouï le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 03/2026 du Comité de Direction, tel que présenté

Senarclens, le 10 AOUT 2026,

Lionel Vidoudez, Senarclens, rapporteur

Valérie Faine

Joachim Cretegny

Ruth Muller